

GRILLE DES SALAIRES MINIMUMS A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2017 AVEC L'ECHELON C

NIVEAU ET ECHELON	SALAIRE BASE 36H
1A	1528,42 €
1B	1531,54 €
1C	1534,68 €
2A	1537,81 €
2B	1544,07 €
2C	1550,34 €
3A	1584,06 €
3B	1622,43 €
3C	1670,92 €
4A	1680,48 €
4B	1841,16 €
4C	1879,20 €

OBTENTION DE L'ECHELON C

- Ancienneté minimum de 10 ANS dans le poste
- Compétence validée dans le cadre d'un entretien managérial spécifique sur la base d'une grille de compétence, capacité démontrée à transmettre ses savoirs (accompagnement de nouveaux embauchés, référent formation etc...)